

AR Prefecture

063-216303537-20260123-2026_01_02-DE

Reçu le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt-six, le 23 janvier à 20 h 30 Le Conseil Municipal de
- présents	08	St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
- votants	08	par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme
- absents	02	Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : VOISSET Yvette

Délibération : 02 - 2026

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°13, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez lors du conseil en date du 9 décembre 2025, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Il est rappelé qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité des membres présents

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 26 janvier 2026
et publication ou notification du 26 janvier 2026

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Le Secrétaire
Mme Yvette VOISSET

